

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 778

présenté par  
M. Gille, Mme Iborra, M. Liebgott, M. Sirugue, Mme Carrillon-Couvreur,  
M. Manscour, Mme Oget, M. Jung, M. Eckert, M. Rousset  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 48**

**État B****Mission "Travail et emploi"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	28 570 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	28 570 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	28 570 000	28 570 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter de 28, 57 M€ les crédits de l'Action n°2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et de la reconnaissance des compétences » du Programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour abonder de 28, 57 M€ les crédits de la subvention d'investissement de l'AFPA maintenus à hauteur de 10, 43 M€ pour 2011, compte tenu de la vétusté du patrimoine qui appartient toujours à l'Etat.

Par conséquent, 28, 57 M€ de crédits sont supprimés concernant la dotation allouée au contrat d'autonomie inscrite dans l'Action n° 2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », ce dispositif ne fonctionne pas, il convient de ne pas envisager de nouvelles entrées en 2011.